



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent trente-quatrième session**

**Rome, 7-11 novembre 2022**

**Rapport de suivi sur l'évaluation  
du Programme de coopération technique de la FAO**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M<sup>me</sup> Beth Bechdol  
Directrice générale adjointe  
Tél.: +39 06570 51800  
Courriel: [DDG-Bechdol@fao.org](mailto:DDG-Bechdol@fao.org)

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

### RÉSUMÉ

- La Direction a fait siennes les recommandations issues de l'évaluation du Programme de coopération technique (PCT) et y a donné une réponse concrète, en consultation étroite avec les Membres, par l'intermédiaire de l'exercice stratégique portant sur le PCT.
- Les recommandations sont en cours de mise en œuvre et des résultats se concrétisent.

### SUITE QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

Le Comité du Programme est invité à prendre note du point qui a été fait sur les suites données à l'évaluation du PCT et à continuer à donner des indications par l'intermédiaire de la Réunion conjointe qu'il tient avec le Comité financier, à la lumière de l'exercice stratégique portant sur le PCT qui a été convenu avec les Membres.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- **s'est déclaré satisfait du point sur les suites qui ont été données à la recommandation issue de l'évaluation du PCT, à la lumière de l'exercice stratégique s'y rapportant, et qui ont été mises en œuvre en consultation étroite avec les Membres.**

## Aperçu/faits saillants

1. La Direction s'est félicitée de l'évaluation du Programme de coopération technique (PCT). Elle s'est notamment réjouie du fait que ces travaux aient confirmé que le PCT présentait un intérêt vital en aidant les Membres à répondre à leurs besoins prioritaires et de l'accent qui a été mis, tout au long du rapport, sur l'utilisation stratégique des ressources du PCT de sorte qu'elles servent de catalyseur ainsi que sur ses effets d'entraînement.
2. Le suivi des recommandations issues de l'évaluation du PCT fait partie intégrante de l'exercice stratégique qui a été convenu avec les Membres. Une série de consultations formelles et informelles se sont tenues auprès des Membres depuis que le Comité du Programme a examiné l'évaluation du PCT à sa cent vingt-neuvième session en novembre 2020.
3. Les documents présentés à la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme exposent succinctement le processus suivi ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation ([JM 2020.2/2](#); [JM 2021.1/2](#); [JM 2021.2/2](#); [JM 2022.1/2](#); [JM 2022.2/2](#)). Il est également fait référence à ces documents, lorsqu'il y a lieu, dans le tableau récapitulatif ci-après.
4. S'agissant de l'utilisation stratégique du PCT, il a été souligné que l'allocation des ressources s'inscrivait dans la programmation par pays au moyen des cadres de programmation par pays (CPP). Les nouveaux CPP sont tous directement issus des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En outre, tous les projets et programmes en cours et à venir de la FAO doivent désormais préciser leur contribution au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation en fonction des Domaines prioritaires du programme (DPP) et des cibles connexes des objectifs de développement durable (ODD).
5. Les représentants régionaux se sont pleinement saisis du rôle de catalyseur du PCT, en particulier au titre de la mobilisation de ressources, et en ont pleinement tiré parti, ce qui a permis de multiplier et de diversifier les projets aux retombées concrètes. Les directives opérationnelles mettent l'accent sur ce rôle et les efforts de communication facilitent le partage et l'adoption des bonnes pratiques.
6. Les procédures ont été grandement simplifiées ces dernières années et cette rationalisation devrait se poursuivre, en ce qui concerne notamment le PCT, par l'intermédiaire de l'initiative interne en cours visant à améliorer l'approche programmatique.
7. L'exercice stratégique résultant de l'évaluation a engagé le PCT sur une nouvelle voie à la suite du processus inclusif et transparent réalisé avec les Membres et en interne à la FAO et les travaux visant à améliorer et à affiner la mise en œuvre vont se poursuivre.

### Rapport de suivi sur l'évaluation du PCT: tableau récapitulatif

Recommandations acceptées (a)	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises ou raisons justifiant tout défaut d'action (c)	Notation RID (d) <sup>1</sup>	Effet ou changement résultant des mesures prises (e)
<p><b>Recommandation 1</b> La FAO devrait transformer le PCT de manière à le rendre plus stratégique et à en faire un mécanisme institutionnel facilitant la fourniture d'une assistance technique aux Membres dans le cadre de la réalisation du Programme 2030.</p>	<p>L'accent sera mis auprès de toutes les parties prenantes sur cette approche qui sera étayée par la révision du cadre stratégique et une nouvelle génération de CPP découlant comme il se doit du Plan-cadre et un alignement institutionnel avec les ODD. Il sera procédé à un renforcement des mécanismes destinés à veiller à ce que l'assistance prêtée dans le cadre du PCT soit associée à des volets particuliers de politiques, de plans et de stratégies nationaux et d'autres programmes phares de la FAO dans le pays. Les partenariats et la collaboration stratégique seront consolidés.</p>	<p>a) L'allocation des ressources du PCT s'inscrit dans le cadre de la programmation par pays. Comme cela est indiqué dans le document portant la cote <a href="#">JM 2021.1/2</a>, les nouveaux CPP sont tous désormais directement issus des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les résultantes et les produits des plans-cadres qui concernent les activités de la FAO et les cibles et les indicateurs des ODD connexes sont copiés intégralement dans les CPP. La matrice des ressources annuelles des CPP montre comment les ressources du PCT sont allouées à l'appui de la réalisation des produits et des résultantes des CPP et, par voie de conséquence, des cibles et des indicateurs des ODD. Dans le même temps, grâce à la souplesse accordée, il est possible d'ajuster la programmation en fonction des besoins émergents des pays.</p> <p>b) Les directives opérationnelles et les outils ont été actualisés pour mieux faire ressortir l'alignement stratégique du PCT avec le Programme 2030 et le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et mieux en rendre compte. En conséquence, il est possible à compter de 2022 de démontrer comment les dépenses</p>	6	<p>Des indications concrètes sont désormais données concernant la contribution du PCT au titre du Programme 2030 et son alignement avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.</p>

<sup>1</sup> Notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID): **1 – Nul:** aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre la recommandation; **2 – Faible:** les plans et mesures visant la mise en œuvre de la recommandation sont à une étape très préliminaire; **3 – Insuffisant:** la mise en œuvre de la recommandation est inégale et partielle; **4 – Passable:** la mise en œuvre de la recommandation a progressé, mais aucun élément ne permet encore d'attester des résultats par rapport à la cible prévue; **5 – Bon:** la recommandation a été pleinement mise en œuvre et certains éléments montrent son impact sur la cible prévue; **6 – Excellent:** des éléments solides montrent que la recommandation a eu un impact positif sur la cible prévue.

		du PCT contribuent à certaines cibles des ODD, aux <i>quatre améliorations</i> de la FAO et à des DPP particuliers (voir le document JM 2022.2/2).		
<p><b>Recommandation 2</b> La FAO devrait déployer des efforts concrets pour augmenter la proportion et le nombre actuels de projets de coopération technique aux effets catalyseurs.</p>	<p>De nouvelles approches et modalités visant à mettre en particulier l'accent sur ce rôle du PCT et à en assurer le suivi seront élaborées en tenant compte des recommandations détaillées de l'évaluation, des meilleures pratiques existantes et des critères du PCT.</p>	<p>a) Il a été souligné dans les supports de communication de la direction générale adjointe et dans les consultations avec les bureaux régionaux que des bonnes pratiques et des exemples étaient partagés au niveau interrégional. Tous les représentants régionaux indiquent que des possibilités d'effets catalyseurs ressortent des décisions relatives à l'allocation des ressources. Il en découle une multiplication et une diversification des projets aux retombées concrètes.</p> <p>b) Comme cela est indiqué dans le document <a href="#">JM 2022.1/2</a>, il ressort des données qui ont été recueillies que chaque USD investi au titre du PCT a débouché sur la mobilisation de 9 USD en 2018-2019. En 2020-2021, ce chiffre est passé à 17 USD. Selon des données de septembre 2022, le PCT a contribué depuis 2018 à la mobilisation de 3,4 milliards d'USD. Plus d'un milliard d'USD de ces ressources a été acheminé par l'intermédiaire de la FAO sous la forme de fonds fiduciaires.</p> <p>c) Des directives opérationnelles ont été élaborées afin de renforcer et de mettre en relief le rôle de catalyseur des projets relevant du PCT et les responsables régionaux du PCT aident les bureaux de pays à élaborer des propositions qui vont en ce sens. Toutes les parties prenantes sont informées des bonnes pratiques et des exemples de réussite, notamment sur les médias sociaux (voir le document portant la cote <a href="#">JM 2022.1/2</a>).</p>	6	<p>Les représentants régionaux se sont pleinement saisis du rôle de catalyseur du PCT, en particulier au titre de la mobilisation de ressources, et les réussites concrètes sont de plus en plus nombreuses.</p>
<p><b>Recommandation 3</b> La FAO doit</p>	<p>Sur la base des simplifications déjà mises en place depuis 2018, il</p>	<p>a) Après une rationalisation importante des procédures en 2019, la pandémie de covid-19 a imposé des</p>	5	<p>Les bureaux décentralisés se sont</p>

<p>simplifier les processus, les procédures et les structures du PCT pour les rendre plus efficaces et plus efficaces.</p>	<p>sera procédé à une nouvelle simplification du cycle des projets relevant du PCT, notamment par l'intermédiaire d'une approche renforcée des programmes. Le mécanisme visant à consolider l'appui technique apporté à la formulation et à la mise en œuvre des activités financées par le PCT sera étoffé.</p>	<p>ajustements aux projets en cours qui ont débouché sur la mise en place d'une nouvelle série de simplifications en 2020 visant à modifier la programmation des ressources du PCT. Les bureaux de pays ont ainsi pu ajuster les modalités de mise en œuvre des projets en cours et répondre de manière rapide et efficace aux besoins liés à la covid-19.</p> <p>b) En avril 2022, de nouvelles simplifications ont été convenues en concertation étroite avec les bureaux régionaux et une version actualisée des directives opérationnelles et des outils a été mise à disposition.</p> <p>c) Cette rationalisation devrait s'étendre à tous les niveaux à la suite de l'initiative interne visant à améliorer l'approche programmatique.</p>		<p>félicités des gains d'efficacité qui ont été obtenus.</p>
<p><b>Recommandation 4</b> La FAO devrait également mettre en place des mécanismes au niveau de l'Organisation, de manière à suivre les résultats du PCT et y donner suite à l'issue des projets, ainsi que des systèmes permettant de répertorier les meilleures pratiques et les enseignements tirés des projets et d'en rendre compte.</p>	<p>Les mécanismes de suivi des résultats seront affinés, notamment au niveau de l'Organisation. Des systèmes permettant de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience et de faire fond sur ceux-ci seront mis sur pied et il sera procédé à l'institutionnalisation de la possibilité de prêter une assistance à des fins de suivi.</p>	<p>a) Les résultats du PCT sont désormais systématiquement consignés et publiés sur le site web de la FAO (voir le document <a href="#">JM 2022.1/2</a>).</p> <p>b) Le renforcement des efforts de communication (sous la forme, par exemple, d'analyses synthétiques et de publications dans les médias sociaux) permet de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, l'objectif étant d'offrir à toutes les parties prenantes des sources d'inspiration leur permettant d'exploiter convenablement le PCT.</p> <p>c) La FAO affine le système de suivi afin d'améliorer la supervision des projets du PCT, notamment tous les résultats catalytiques du PCT et les bonnes pratiques.</p>	5	<p>Les bureaux décentralisés se sont félicités de la possibilité qui leur a été donnée de faire reconnaître des exemples de réussite découlant d'investissements du PCT et de tirer des enseignements auprès d'autres collègues. Grâce à la transparence de l'utilisation qui est faite du PCT et de ses résultats, les Membres ont pu être rassurés sur l'intérêt du programme.</p>

<p><b>Recommandation 5</b> Les représentants de la FAO et les fonctionnaires techniques principaux doivent mieux cerner ce que représente une gestion axée sur les résultats et veiller à la qualité de la conception des projets de coopération technique.</p>	<p>Les outils liés au PCT qui ont été mis en place en 2018 seront de nouveau perfectionnés et un soutien sera apporté de manière concrète, notamment sous la forme de formations dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, aux responsables de la formulation des projets. Les efforts s'y rapportant s'intensifieront par l'intermédiaire des responsables régionaux du PCT et les capacités des parties prenantes seront renforcées.</p>	<p>a) Les directives opérationnelles et les outils ont été actualisés pour que les responsables de la formulation des projets puissent mieux appréhender les exigences précises de la gestion axée sur les résultats.</p> <p>b) Des formations dans le domaine de la gestion axée sur les résultats ont été mises en place dans certains bureaux et les responsables régionaux du PCT prêtent une assistance aux responsables de la formulation des projets qui se concrétise par une conception de projets de qualité basés sur les résultats.</p>	5	<p>L'amélioration de la qualité de la conception des projets permet d'établir des rapports de meilleure qualité sur les résultats.</p>
<p><b>Recommandation 6</b> L'allocation de ressources par les bureaux régionaux doit rester transparente et les critères doivent être revus si nécessaire.</p>	<p>Les critères d'allocation resteront sous la responsabilité des bureaux régionaux et seront suivis par la Division d'appui aux projets. L'utilisation de ressources du PCT pour les projets dans plusieurs pays sera basée sur une concertation plus importante avec les bureaux de pays et mettra l'accent sur les effets catalyseurs.</p>	<p>Suite à la demande formulée par les Membres de chercher des moyens de garantir une meilleure uniformisation entre les régions tout en préservant la souplesse nécessaire à la prise en compte des caractéristiques régionales, il a été procédé, avec des représentants régionaux, à la mise au point d'une nouvelle série de principes communs et d'une approche qui guideront l'allocation de ressources au sein des régions à compter de l'exercice biennal 2023-2024 (voir JM 2022.2/2).</p>	5	<p>Cette approche harmonisée contribuera à renforcer la transparence et la gouvernance tout en maintenant la flexibilité requise pour répondre aux besoins émergents des pays.</p>
<p><b>Recommandation 7</b> Si la FAO est en mesure de démontrer que le nombre et la proportion de projets de coopération technique aux effets catalyseurs ont augmenté, ce qui</p>	<p>À examiner avec les Membres.</p>	<p>Le Comité du Programme « a examiné la question des futures ouvertures de crédits au titre du PCT et a souligné que celles-ci devraient reposer sur des critères factuels, sans toutefois s'y limiter » (<a href="#">CL 165/10</a>).</p>	4	<p>Ce sont les Membres qui approuvent les modifications apportées aux crédits ouverts au titre du PCT. Or, ils n'ont pas examiné ce point pendant l'exercice</p>

<p>impliquerait <i>entre autres</i> de suivre pleinement les précédentes recommandations, les organes directeurs pourraient envisager d'augmenter les crédits alloués pour permettre à la FAO de fournir une assistance technique appropriée aux Membres dans le cadre d'une meilleure réalisation du Programme 2030.</p>			<p>stratégique portant sur le TCP.</p>
---	--	--	--